



La Ville de Lancy clôt l'exercice 2024 avec un excédent important et des comptes approuvés à l'unanimité

Lors de sa [séance plénière du 15 mai](#), le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité (33 voix) les comptes 2024 de l'administration communale. Ceux-ci affichent un bénéfice exceptionnel de 7,1 millions de francs, largement supérieur aux prévisions budgétaires qui anticipaient un excédent modeste de 140'492 francs.

Une gestion rigoureuse saluée

Pour Corinne Gachet, conseillère administrative en charge des finances : « Ce résultat témoigne d'une gestion rigoureuse et d'une anticipation efficace des enjeux financiers, dans un contexte de croissance démographique continue. Lancy confirme ainsi sa volonté d'assurer une gestion transparente et responsable de ses finances. »

Parmi les éléments marquants : plus de 14 millions de francs ont été validés pour des investissements nets, destinés à renforcer le patrimoine administratif et financier de la commune. La dette a quant à elle diminué de 14 millions de francs, passant de 111 à 97 millions de francs. Sur un total de 199,7 millions de francs de charges, les grandes priorités budgétaires ont été les suivantes :

- Sécurité sociale (petite enfance, aide sociale, etc.) : 54,55 millions
- Formation (scolarité obligatoire et parascolaire, bâtiments scolaires, etc.) : 33,96 millions
- Culture, sports, loisirs et espaces verts : 27,58 millions
- Environnement et aménagement du territoire : 11,55 millions
- Autres charges (sécurité, santé, patrimoine financier, etc.) : 72,02 millions

Soutien au tissu associatif et stratégie économique

« Ce résultat confirme la pertinence de notre stratégie, qui comprend des prestations sociales de qualité. En 2024, le Conseil administratif a poursuivi ses actions en faveur des jeunes et des seniors. », précise Salima Moyard, maire de Lancy. La Ville a également renforcé son appui aux actrices et acteurs locaux, en allouant 16,7 millions de francs aux associations, dont la FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) et le Groupement intercommunal Rhône-Sud.

Pour Damien Bonfanti, conseiller administratif en charge de la promotion économique : « Le Conseil administratif est conscient que la santé financière de la Ville repose aussi sur son dynamisme économique. Nous présenterons très prochainement notre stratégie de promotion économique, qui vise à valoriser l'attractivité de notre territoire comme lieu d'implantation pour les entreprises. »

Contacts

Salima Moyard, maire s.moyard@lancy.ch

Damien Bonfanti, vice-président d.bonfanti@lancy.ch

Corinne Gachet, conseillère administrative c.gachet@lancy.ch